

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2023
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le sept juin deux mille vingt-trois à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 31/05/2023.

Etaient présents : M.M David REDON, maire ; Christian AÏCOBERRY, Mme Christiane BERGÈRE ; M. Alexandre FARENZENA, Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLOT adjoints ; Mmes Dominique GARDÈRE, Simone BEZIER, Pascale MAURIN et M. Amaury GOUEDO.

Pouvoir(s) de Jean-François BOLÉAT à David REDON.

Étai(en)t excusé(e)s : Valérie NIOTOU.

Étai(en)t absent(e)s : M. Mathieu BARENOT.

Secrétaire de séance : Dominique GARDÈRE.

Le maire adresse des remerciements à Alexandre FARENZENA et au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête locale des 18-19-20-21 mai 2023 qui était très réussie.

Le maire ouvre la séance et constate que le conseil municipal réunit les conditions pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la réunion du 06 avril 2023 n'appelle aucune remarque de la part du conseil municipal et il est approuvé à l'unanimité.

D) TRAVAUX

➤ **SUBVENTION FDAEC 2023**

Michelle LACOSTE et Sébastien LABORDE, conseillers Départementaux, par courrier en date du 13 mars 2023, nous informent des modalités et des critères de répartition du Fonds Départemental d'Aide aux Equipements des Communes (FDAEC) pour l'année 2023. Le maire précise que le montant affecté à la commune de Porchères pour 2023 est de 15 572 €. Il propose aux membres du conseil de demander l'attribution du FDAEC pour réaliser les opérations suivantes :

| <i>TRAVAUX ET ACHATS</i> | DEVIS | | |
|---|---------------------------|------------------------|----------------------------|
| | <i>Montant HT (€)</i> | <i>TVA 20 %</i> | <i>Montant TTC (€)</i> |
| Changement faitage de la mairie - Banier Thierry | 2 406,86 | 481,37 | 2 888,23 |
| Moteur ventilateur+ filtres resto scolaire - CCS Crespin | 3 628,69 | 725,74 | 4 354,43 |
| <i>TOTAL BATIMENTS</i> | <i>6 035,55</i> | <i>1 207,11</i> | <i>7 242,66</i> |
| Poteau incendie Route de la Double - Régie des eaux du SIAEPA | 3 769,30 | 753,86 | 4 523,16 |
| Poteau incendie Route de la Guyenne - Régie des eaux du SIAEPA | 3 769,30 | 753,86 | 4 523,16 |
| Tables pliantes (20) | 1 564,31 | 312,86 | 1 877,17 |
| Petits matériels restaurant scolaire | 518,39 | 103,68 | 622,07 |
| Abri-vélo 6 m | 1 146,67 | 229,33 | 1 376,00 |
| Décoration artistique pour la salle du conseil municipal- Devis Yaka Faucon | 2 850,00 | 0,00 | 2 850,00 |
| Mat et drapeau européen - Devis de Promo Drapeaux | 348,00 | 70,00 | 418,00 |
| <i>TOTAL ACHAT DIVERS</i> | <i>13 965,97</i> | <i>2 223,59</i> | <i>16 189,56</i> |
| <i>TOTAL GENERAL</i> | <i>20 001,52</i> | <i>3 430,70</i> | <i>23 432,22</i> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de réaliser les achats et travaux présentés ci-dessus et de demander au Conseil Général l'attribution d'une subvention de 15 572 € au titre du F.D.A.E.C 2023. Le financement complémentaire de ces opérations sera assuré par autofinancement.

Délibération n° 2023/038 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE POLYVALENTE**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été publié sur le site internet de la mairie pour équiper la salle polyvalente de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture. Les entreprises intéressées avaient jusqu'au 31 mai 2023 à 12 h 00 pour déposer par mail les offres.

Une seule société a déposé une proposition technique et commerciale pour du matériel de fabrication française :

ETHER (Etudes Thermiques Energies Renouvelables) basée à Izon :

- offre n° 1 : 36 [kWc] en vente totale composée de 93 panneaux photovoltaïques avec onduleur centralisé pour un montant de 58 000,00 € HT,

- offre n° 2 : 36 [kW] en vente totale composée de 93 panneaux photovoltaïques avec micro-onduleurs ENPHASE pour un montant de 68 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- Accepte la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente,
- Décide de retenir l'offre n° 2 pour un montant de 68 000,00 € HT de la société ETHER,

- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces correspondant à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n° 2023/039 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

II) DELIBERATIONS DIVERSES

➤ **REVISION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le maire explique au conseil municipal qu'actuellement le transport scolaire du RPI est pris en charge à 100 % par la Cali d'école à école pour les enfants scolarisés de Porchères et St Antoine sur l'Isle.

A partir du 1^{er} septembre 2023, le maire propose qu'une tarification de 70 % du coût des transports scolaires soit appliquée aux non ayants droits (enfants domiciliés hors du RPI Porchères/ St Antoine sur l'Isle). Etant en RPI, il faudra se rapprocher de la commune de St Antoine pour connaître leur opinion à ce sujet. La Cali doit envoyer un projet de convention intégrant cette modification et le conseil municipal en débattrà à la prochaine réunion.

➤ **DELIBERATION POUR LE TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le maire informe le conseil municipal que la commission Ecole- Cantine-Ts-Atsem-Garderie s'est réunie le 02 juin 2023 pour revoir le règlement intérieur de la cantine et également l'augmentation du prix des repas.

Il est proposé au conseil municipal l'augmentation des tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

- repas enfant à 2,50 €
- repas adulte à 5,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire tels que présentés ci-dessus,
- d'appliquer ces tarifs à compter de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n° 2023/040 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **DELIBERATION POUR LE MANIFESTE CONTRE LES PLASTIQUES A USAGE UNIQUE ET LE SUREMBALLAGE**

Considérant que d'après le rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sans coordination locale, régionale et internationale supplémentaire aux actions déjà mises en place à ce jour, la production annuelle mondiale de plastiques triplera entre 2019 et 2060, passant de 460 à 1230 millions de tonnes (Mt). Il en est de même pour la quantité déchets plastiques produite qui passera de 353 Mt à 1014 Mt ;

Considérant que l'urgence sanitaire et environnementale liée à la production, la consommation, et la pollution visible et invisible (air, corps humain, eau, alimentation...) plastique ne fait plus aucun doute. Le plastique est partout et nuit gravement à notre santé et notre environnement ;

La commune de Porchères souhaite s'engager avec le territoire, soutenir, signer et relayer auprès des administrés le Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage exposé ci-après :

EXIGEZ MOINS D'EMBALLAGES PLASTIQUES à usage unique et de SUREMBALLAGES !

A l'attention des **industries agroalimentaire, hygiène, cosmétiques et détergents** et du secteur de la **grande distribution**,

Nous, habitantes et habitants du territoire, appelons les **industries agroalimentaire, hygiène, cosmétiques et détergents** et le secteur de la **grande distribution**, principaux émetteurs d'emballages et de suremballages plastiques, à une **DEPLASTIFICATION MASSIVE** des produits émis sur le marché.

Alors qu'il n'a jamais été aussi urgent de **RÉDUIRE** la production de plastique, les quantités émises sur le marché n'ont jamais été aussi importantes.

Nous souhaitons **vivre sur un territoire soucieux de son environnement et de ses habitants** et dans une société où les **plastiques à usage unique et le suremballage**, véritables fléaux sanitaires, environnementaux et sociaux, **n'existent plus**.

A titre individuel et collectif, nous ne voulons plus porter le coût et la responsabilité d'un emballage et d'un suremballage plastique alors même que des alternatives existent déjà.

C'est pourquoi **nous demandons à toutes les entreprises concernées** de :

- 1. RÉDUIRE MASSIVEMENT et RAPIDEMENT** l'utilisation de **PLASTIQUE**, l'émission d'emballages et de suremballages plastiques.
- 2. Arrêter immédiatement** l'émission d'emballages pour lesquels il n'existe pas de filière de traitement déjà opérationnelle et généralisée.
- 3. Arrêter de vendre des produits** dans des emballages en plastiques destinés à être réchauffés (micro-ondes, four, etc), nuisant gravement à notre santé, et développer une alternative saine.
- 4. Appliquer la loi** qui permet aux consommateurs de laisser en bout de caisse leurs déchets d'emballages issus des produits achetés dans l'établissement.
- 5. Proposer des produits en vrac** et rendre ce mode de consommation accessible à tout le monde, pour tous les budgets et sur tous les types de produits.
- 6. Développer au plus vite la consigne pour REEMPLOI du verre** (bouteilles, bocaux, contenants verre...).

7. **Proposer systématiquement des contenants et produits alternatifs à côté des produits et contenants à usage unique dans tous les rayons des supermarchés.**
8. **Mettre en place une incitation financière positive en faveur des consommateurs qui utilisent des contenants réemployables pour acheter des produits vendus en vrac et les informer de l'existence de ce dispositif.**
9. **Augmenter et mettre en avant l'offre de produits des producteurs locaux consignés présents en rayon et proposer plus de produits français en vrac.**
10. **Optimiser le conditionnement amont des produits vrac de manière à réduire l'emballage au maximum sur toute leur chaîne de valeur du producteur jusqu'au consommateur.**

ENEZ CONTRIBUER à faire de notre territoire un territoire pilote (vrac, consigne, ...) et rejoignez notre dynamique pionnière.

Le Smicval, syndicat de collecte et de traitement des déchets du Libournais Haute-Gironde, est engagé dans une dynamique de réduction des déchets à l'échelle du territoire. Il travaille à l'émergence d'un écosystème favorable à celle-ci. Le plastique est l'un des flux prioritaires visés. Toutefois, aussi efficaces et ambitieuses que soient ses politiques, leur efficacité restera limitée si vous continuez à émettre du plastique à usage unique sur le marché.

Venez expérimenter et déployer des solutions innovantes sans plastique qui bénéficieront des synergies existantes et à venir et qui permettront d'accélérer la bascule de notre territoire.

Nous invitons tous les territoires, toutes les collectivités de France à se joindre à nous et à se rapprocher du Smicval pour essaimer ce manifeste en le diffusant dans leurs écosystèmes.

Ce Manifeste est le fruit d'un **travail collectif coconstruit avec les acteurs du territoire** (habitants, élus, associations, ...), **porté par le Michal**, syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation des déchets, **pour et avec le territoire.**

Ce Manifeste s'adresse aux **acteurs des industries agroalimentaire, hygiène, cosmétiques et détergents et du secteur de la grande distribution. Il sera remis plus particulièrement à 10 entreprises signataires du Pacte National sur les emballages plastiques.** Ce pacte fixe un certain nombre d'engagements en la matière, conformes à la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire. Ces entreprises devraient donc être pionnières dans la réduction de l'utilisation de plastique. Selon nous, en mars 2023, ce n'est pas le cas.

Coca-colas, Pepsico, Unilever et MARS font partie du TOP 10 des « POLLUEURS PLASTIQUES » dans le monde ou en France en 2022 d'après une analyse de plus de 2 100 000 d'emballages lors de 2 300 audits réalisés dans 87 pays chaque année depuis 2018 et selon une méthodologie établie par l'ONG #breakfreefromplastic

Auchan, Intermarché Les Mousquetaires, Carrefour et groupe Casino ont récemment été mis en demeure de respecter les obligations légales qui s'imposent à eux en matière de devoir de vigilance et de risques liés à l'utilisation du plastique par ClientEarth, France Nature Environnement, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France.

Danone et Nestlé ressortent dans les deux points précédents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter le manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage.

Délibération n° 2023/041 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III) QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

❖ CEREMONIE D'HOMMAGE DES 10 ANS DU DECES DE MONSIEUR PIERRE BARRAU

A l'occasion des 10 ans du décès de Monsieur Pierre Barrau, maire de Porchères de 1960 à 2013, le maire propose d'organiser une cérémonie d'hommage à l'occasion de sa disparition le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 00.

❖ SMICVAL : MISE EN PLACE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le Smicval a pris attache auprès de la mairie pour les premières réflexions sur l'organisation de la mise en place des points d'apport volontaire.

❖ DFCI (DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE)

Actuellement, la commune n'adhère pas à l'association de la DFCI mais les autres communes aux alentours y sont adhérentes. Il semble logique que la commune de Porchères étant aussi dans la liste des communes à dominante forestière y adhère. Le maire propose l'adhésion de notre commune à la DFCI.

❖ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la commune aura lieu de janvier à février 2024 et il faudra recruter des agents recenseurs. Béatrice LASSAGNE sera nommée coordonnateur communal pour superviser le recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Le Maire de Porchères, M. David REDON | Le Secrétaire de séance, Mme Dominique GARDÈRE |
|---------------------------------------|--|